
Compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2021

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Intercommunalité

- **Point accueil ados** : Magali MORIN informe les élus que la réouverture de l'accueil ados a été un réel succès avec une quinzaine de jeunes présents. L'ouverture des accueils sont depuis suspendues en l'état actuel de la crise sanitaire.
- **ALSH et nouvel agent remplaçant** : Xavier GAUTHIER informe les élus d'un changement de personnel mis à disposition par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre. En effet, l'agent intercommunal intervenant sur l'accompagnement des maternels et la gestion de la pause méridienne en place depuis octobre dernier est parti en retraite. Elle a été remplacée dès le 1^{er} avril sur les mêmes missions par une nouvelle recrue. Xavier GAUTHIER a participé à une réunion intercommunale « enfance jeunesse » où il a été abordé l'étude d'harmonisation des prix sur toutes les communes à l'horizon 2025 pour les accueils périscolaires.

Travaux communaux

- **Point bâtiment scolaire** : M. le Maire informe les élus que la réception du bâtiment s'est effectuée le 11 mars dernier avec des levées de réserves à suivre. La mise en fonction de ce bâtiment pourra se faire pour la rentrée de septembre 2021.
- **Projet aménagement cour de l'école côté Godinière** : Sylvain PLUMÉ rappelle qu'une réunion du groupe de travail constitué pour ce projet s'est tenue sur place lundi 8 mars. Après démolition du préfabriqué, constituant la première étape à réaliser, un projet d'aménagement de la cour a été avancé. Une problématique hydraulique nécessitant notamment un drainage a été résolue depuis la tenue de la réunion. Trois entreprises ont été retenues, suite à consultation, pour la démolition et désamiantage, le terrassement, la clôture et serrurerie. Dans ce projet, l'échéance de fin de chantier à la mi-août est un impératif. Le projet propose une partie bitumée intégrant éventuellement un terrain de football/basket, une partie en herbe, un espace pour les vélos... il sera présenté à l'équipe enseignante afin de l'abonder ou le modifier.
- **Point skate park** : Sylvain PLUMÉ spécifie qu'une rencontre avec l'association « Les introuvables » qui souhaite s'associer à ce chantier participatif a permis de réaliser un chiffrage de remise en état des structures. L'impact de la hausse actuelle importante des métaux et bois est à noter. Cette étude a fait l'objet de conseil du fabricant et installateur de ces structures. Un projet plus global est présenté ménageant une place pour un futur city stade également, le skate park étant lui positionné sur l'emprise du terrain omnisports actuel. Xavier GAUTHIER intervient en spécifiant que le souhait des élus était aussi de déplacer temporairement les panneaux de baskets du terrain omnisports sur le terrain de tennis adjacent afin de permettre de maintenir cette activité de loisir appréciée. Sylvain PLUMÉ fait état d'un problème de logistique pour ce faire avec pour conséquence le démontage du grillage. Ainsi, il ne sera pas possible de répondre à cette demande, seules des cages de but pourront être mises en place.

Affaires scolaires et périscolaires

- **Point ATSEM** : Suite à la réception d'un courrier émanant de la directrice d'école et des parents d'élèves, M. le Maire a rencontré la directrice d'école ainsi qu'une enseignante de maternel pour faire un point sur la demande de présence supplémentaire d'une ATSEM l'après-midi. Lors de la discussion, il a été fait mention notamment du non-remplacement d'une ATSEM absente sur 2 jours. Sur quoi, Cécile ROY-BOUVELOUP a stipulé qu'en cas d'absence d'un enseignant en maternel, l'Education Nationale ne présentait pas toujours de remplaçant et que les ATSEM gardaient alors les enfants. Xavier GAUTHIER rappelle aussi que l'argument des effectifs importants était à prendre avec mesure car les années antérieures, des effectifs similaires ont été observés. Anita RAVION, en appui avec Xavier GAUTHIER, précisent que l'inspectrice académique, mise en copie du courrier initial, a répondu au courrier reçu en mairie en spécifiant que la commune répondait bien aux exigences légales. M. le Maire a spécifié qu'un service civique, actuellement recruté par l'école, aide l'après-midi, la commune ne peut pas faire appel à un service civique, ces heures dépendant de l'Education Nationale. Toutefois, M. le Maire a promis d'étudier la requête formulée et d'apporter une réponse pour la prochaine rentrée scolaire de septembre.

Personnel communal

- **Poste agent ménage école en contrat aidé Parcours Emploi Compétences** : Xavier GAUTHIER informe que le renouvellement de l'agent actuellement en poste a été sollicité auprès de Pôle Emploi, l'échéance de son contrat étant le 30 avril prochain.
- **Point agent services techniques** : Sylvain PLUMÉ informe que, suite à l'annonce faite à l'affichage et sur le site Internet, pour renforcer l'équipe des adjoints techniques avec spécialisation dans la gestion des espaces verts, 8 CV ont été reçus. Sur ces 8 candidatures potentielles, 3 correspondent au profil attendu. Les élus vont rencontrer ces candidats afin d'étudier notamment leur disponibilité avant de faire un choix, l'échéance maximale devant être fin juin début juillet.

Budget-Finances

En préambule de ce point, M. le Maire tient à remercier tous les acteurs qui ont travaillé sur ce budget 2021, premier de cette nouvelle mandature. Il tient à remercier particulièrement Roland MARIAU, ancien maire, qui a cordialement participé à une réunion fin décembre aux fins de présenter dans son ensemble les différentes articulations d'un budget communal et répondant aux diverses questions des élus en charge de l'élaboration du présent budget. Il rappelle que la commission finances s'est réunie à 2 reprises courant mars, le 9 pour la partie fonctionnement et le 23 pour la partie investissement, afin d'apporter la proposition budgétaire présentée à cette séance.

- **Récapitulatif annuel des indemnités des élus** : M. le Maire explique que la loi « Engagement et proximité » a imposé quelques documents supplémentaires à établir notamment par souci de transparence. Ainsi, il est nécessaire en amont du vote du budget communal de présenter au conseil municipal un récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus ainsi qu'une note de présentation brève et synthétique du budget à venir ; M. le Maire présente donc ces documents qui ont été transmis aux conseillers municipaux en amont de la présente séance avec la convocation.
- **Compte Administratif** : Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats 2020 concernant le budget général, qui sont établis comme suit :

<i>Balance</i>			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	524 723,87 €	697 882,13 €	173 158,26 €
Investissement	426 104,35 €	738 705,09 €	312 600,74 €
Restes à réaliser en Investissement	196 107,09 €	199 676,98 €	2/5 -

Les élus approuvent à l'unanimité ce compte administratif.

- **Compte de gestion** : Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Affectation des résultats 2020** : Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 173 158,26 € et décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter 100 000 € de ce résultat en report à nouveau sur la section d'investissement et 73 158,26 € sur la section fonctionnement.
- **Taux impôts locaux** : M. le Maire rappelle la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales (le taux appliqué aux résidences secondaires restant gelé par l'Etat) et explique le nouveau calcul de taxes locales possibles pour les collectivités. Le taux communal de Foncier Bâti 2020 de 12,42 % est cumulé avec celui du Département de 16,48 %, et c'est sur ce taux cumulé que se base désormais le taux communal à voter pour 2021. M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux, au vu de la crise sanitaire actuelle. Les élus décident, à l'unanimité, de maintenir les taux communaux sur 2021 comme 2020 soit : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties 28,90 % et Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 26,38%.
- **Vote du budget 2021** : Les propositions budgétaires présentées, portant sur des dépenses tant en fonctionnement qu'investissement, sont inhérentes à des projets en cours ou prévus. M. le Maire invite les adjoints en charge de certains projets d'investissement de prendre la parole pour étayer le choix de ces prévisions budgétaires. Après discussions, les élus restent prudents sur les projets envisagés qui sont tributaires des subventions potentielles nécessaires à leur financement.

Après présentation de ces propositions budgétaires, le budget 2021 est voté à l'unanimité, à main levée, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	750 858,26 €
Recettes	750 858,26 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	809 206,48 €
Recettes	809 206,48 €

- **Subventions amende de police** : M. le Maire précise que les projets éligibles à la demande de subvention au titre des amendes de police sont liés aux « déplacements doux ». Après discussion, les élus décident de déposer un dossier sur le projet d'aménagement du carrefour de la RD21-rue des Barons afin de fluidifier la circulation sur ce secteur et sécuriser le cheminement piéton, secteur pivot du secteur Est de la commune vers l'école et le centre bourg. Sylvain PLUMÉ rappelle que 2 radars pédagogiques mobiles ont été financés précédemment en partie par cette subvention.
- **Subventions communales** : M. le Maire informe l'assemblée que la dotation des subventions communales sera étudiée par la commission « Qualité de vie, de solidarité et action sociale » et proposée lors d'une prochaine séance.
- **Prise en charge des frais de l'intervenante musicale à l'école** : Xavier GAUTHIER rappelle qu'une intervenante musicale vient à l'école depuis octobre dernier à raison d'une fois par semaine et qu'il avait été décidé de prendre en charge ses repas et ses frais de déplacements. Ses repas sont bien payés directement par la commune auprès du prestataire de restauration scolaire mais il convient pour ses frais kilométriques de prendre une délibération en ce sens. Les élus acceptent, à l'unanimité, cette prise en charge.

- **Adhésion Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre-Val de Loire (FREDON) :** M. le Maire propose aux élus de renouveler l'adhésion de base à la FREDON ainsi que l'adhésion à la lutte contre les ragondins. Il rappelle que 2 piégeurs sont agréés par cette fédération sur la commune et font acte de leurs activités chaque année.
- **Banquet communal :** Magali MORIN stipule qu'il n'y aura malheureusement encore pas cette année de banquet communal au mois de mai. A voir s'il est possible d'organiser quelque chose plus tard dans l'année ou de réitérer la solution des colis de Noël à l'instar de 2020.
- **Achat de livres aux élèves de CM2 :** Xavier GAUTHIER rappelle que traditionnellement, chaque année l'Association des Parents d'Elèves offre un livre à tous les écoliers de la petite section de la maternelle au Cours Moyen 1^{ère} année et que la commune offre un ouvrage aux élèves du Cours Moyen 2^{ème} année. Les élus décident de reconduire l'achat d'un livre, à hauteur de 18 € maximum, à chaque élève de CM2. Ce livre leur sera offert lors de la fête de l'école ou par tout autre biais si cela n'est pas possible.
- **14 juillet et feu d'artifice :** M. le Maire émet le souhait de faire tirer un feu d'artifice en corrélation avec une festivité plus large menée par une ou plusieurs associations. Magali MORIN, en charge de ce dossier, a déjà pris contact avec 2 sociétés de pyrotechniques qui lui ont, toutes 2, répondu qu'effectivement les 13, 14 ou 15 juillet étaient les dates phares pour cette manifestation et qu'une autre date serait préférable pour une optimisation de l'événement. Après discussion, les élus évoquent peut-être une association de ce spectacle pyrotechnique avec le marché de Noël... Magali MORIN évoque aussi quelques idées notamment de cinéma en plein air ou de « ciné drive »... Ces idées seront étudiées par la commission ad hoc.

Transports

- **Point chantier élargissement de l'A10 et déviations :** M. le Maire, avec l'appui de François RISETTI, fait un point sur le chantier de l'A10 et l'état des voiries. Ils précisent également que la route des Baffaults, qui a fait l'objet d'un renforcement et remise en état de voirie temporaire, laisse à désirer. En effet des nids de poules et des affaissements ont déjà été constatés. François RISETTI stipule aussi que le dépôt de résidus des ponts détruits aux entrées de Villeperdue ne sont pas du meilleur effet et que surtout le dépôt servant au chantier à la sortie de la Bourde n'était pas prévu initialement ou n'était pas annoncé, ce qui n'est pas très correct. Cette base devrait perdurer jusqu'au printemps 2022.

Au vu de tout cela, les élus font part de leur inquiétude quant à la remise en état finale des routes une fois le chantier terminé. M. le Maire reconnaît que la responsable de Cofiroute est très à l'écoute, disponible et réactive pour aider à rattraper les aléas de terrain d'un chantier pas simple et très étendu mais force est de constater que cela ne suffit pas toujours. M. le Maire propose, suite à une réflexion avec François RISETTI, d'adresser un courrier à la Préfecture pour faire état des difficultés rencontrées sur le territoire communal, ce projet étant avant tout un projet national, les élus approuvent cette proposition.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :

- sur les parcelles cadastrées B1060 et B1062 sises 7 bis rue des Champs Gibert,
- sur le terrain et bâti du 5 rue de la Marqueterie,
- sur le terrain et bâti du 16 rue des Champs Gibert.

Dates à retenir

- ACIL **Mardi 20 avril** à 18h00 – salle « Les albizzias »
(Association des Communes d'Indre et Loire Projet Grandes Structures –LGV SEA – Elargissement A10)
- Commission communication les infos **Jeudi 20 mai** à 18h00 – mairie
- Elections législatives partielles **Dimanche 20 mai et 6 juin** (à confirmer)
- Conseil d'école **Mardi 1er juin** à 18h00 – présentiel ou visio à confirmer
- Elections départementales et régionales **Dimanche 13 et 20 juin**
- Conseil communal des usagers **Mercredi 23 juin** – 18h00 – lieu à venir
- Prochains CM **Vendredi 28 mai** à 20h00 – salle « Les albizzias »
–2 juillet–3 septembre–15 octobre–26 novembre

Questions diverses

- **Demande d'achat d'un pavillon locatif communal** : Magali MORIN rappelle aux élus qu'une locataire d'un pavillon communal avait sollicité l'ancien conseil municipal pour acheter le pavillon dont elle est locataire depuis de nombreuses années. Une estimation a été faite par un notaire récemment sur la demande des élus. Il s'avère que le prix estimé est le double de la proposition faite par la locataire. Magali MORIN va informer la locataire de ce fait en précisant que la commune ne pourra pas accéder à sa demande ; le principe de légalité ne permet de vendre à un prix aussi bas par rapport aux prix actuels du marché de l'immobilier.
- **Point avec Cofiroute** : M. le Maire informe les élus qu'il a souhaité rencontrer les représentants de l'association AGIR A10 avant notamment l'assemblée générale de l'ACIL (Association des Communes d'Indre et Loire Projet grandes structures LGV SEA et Elargissement A10) pour faire un point sur leur situation. La communication semble totalement rompue avec Cofiroute et aucune évolution n'est constatée s'agissant du recours en justice lancé par AGIR A10. La difficulté de communication et de résultats des requêtes des petites communes face à ces groupes industriels importants est palpable. M. le Maire souligne donc l'intérêt majeur d'une association telle que l'ACIL composée d'élus pour rétablir un dialogue ou faire face à ces grosses structures. Le sujet du projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Sorigny a également été évoqué, un mât de mesures a d'ailleurs été implanté. Outre cela, il n'y a pas d'avancées pour l'instant sur ce sujet, M. le Maire n'a pas de nouvelles sur la présentation potentielle aux communes avoisinantes proposée par la société Energie Green.
- **Vitesse rue du Carroi du Vignau** : Cécile ROY-BOUVELOUP a été interpellé par un de ses voisins sur la vitesse excessive de circulation des véhicules constatée rue du Carroi du Vignau. Les élus déplorent le manque de civisme de certains citoyens et précisent qu'il est prévu le positionnement d'un radar pédagogique sur ce secteur.

Le secrétaire de séance